

Conseil d'UFR – Pharmacie

19 septembre 2019

I. Approbation de PV de Conseils d'UFR (Doyen)

Le vote des procès-verbaux des Conseils d'UFR des 06 mai et 17 juin 2019 est reporté au prochain Conseil d'UFR.

II. Informations générales (Doyen)

1. Décès d'un étudiant en Pharmacie

Un étudiant de 23 ans, inscrit en quatrième année de pharmacie à l'université de Rouen, est mort lors d'un weekend d'intégration organisé en Belgique par l'université de Picardie Jules-Verne d'Amiens.

M. le Doyen rappelle que les associations étudiantes doivent renseigner leur programme, leur budget, les "risques accidentels liés au lieu" et la quantité d'alcool prévue.

2. Inauguration de BPC

La pose de la première pierre du projet Biologie-Pharmacie-Chimie aura lieu le vendredi 20 septembre 2019 sur le plateau de Saclay.

3. Vacance du poste de responsable de service Technique

M. Laurent Larthe a rejoint le Pôle opérationnel et expertise de la Direction du Patrimoine de l'Université. Le poste est actuellement vacant.

Mme Etiemble, Déléguée de la Directrice Générale des Services de l'Université pour la Faculté de Pharmacie assure actuellement l'interim.

4. Dialogue de gestion

Le dialogue de gestion avec l'Université a eu lieu le 27 août 2019.

Le Budget Initial (BI) 2020 sera voté par le CA en décembre 2019. Compte tenu de la construction de l'Université Paris Saclay, le BI devrait être un budget de reconduction. Le Budget rectificatif N°1 qui sera voté par les nouvelles instances de l'université Paris Saclay en avril 2020 devrait lui permettre de prendre en charge des actions nouvelles souhaitées dans le cadre de la nouvelle université.

III. Budget Rectificatif 1 (BR 1) (Sandrine BECUWE)

Madame BECUWE, responsable du service financier de la faculté, présente le projet de budget rectificatif N°1 de l'exercice 2019 pour la faculté de Pharmacie. Elle rappelle que le BR 1 2019 de l'université sera voté en octobre.

Le Budget Initial 2019 (BI) en Recettes est **2 583 300 €** (1 567 793 € en ressources propres et 1 015 507 € en dotation de l'Université).

Ce Budget Rectificatif est destiné à ajuster le montant des recettes et des dépenses inscrites au BI, à opérer des changements entre masses (fonctionnement, investissement, personnel).

Cet ajustement est lié à l'augmentation des recettes de **572 644 €**.

Le budget Rectificatif (BR 1) en Recettes est donc **3 155 944 €** (2 140 437 € en ressources propres et 1 015 507 € en dotation de l'Université).

Le budget Rectificatif (BR 1) est voté à l'unanimité. (Cf Annexe n°1).

De plus, **le calendrier de fin d'exercice 2019** est présenté à tous les membres du Conseil d'UFR. La fin d'exercice sera plus précoce que les années passées. En effet, la dissolution au 31/12/2019 de l'Université Paris-Sud et la création de l'Université Paris-Saclay au 1^{er} janvier 2020 va imposer aux services centraux une série d'opérations comptables complexes. L'outil informatique de gestion budgétaire et comptable va de plus devoir être grandement modifié pour prendre en compte les nouvelles structure budgétaires de l'Université Paris Saclay.

Il est d'ores et déjà annoncé une ouverture courant février 2020 de l'outil SIFAC. Une procédure d'urgence sera proposée par l'université tant pour les commandes urgentes de fin 2019 que pour début 2020.

IV. Département Médico-Universitaires (DMU) (Antoinette LEMOINE)

Récemment nommée Directrice Médicale du DMU - Biologie Génétique PUI – du GHU Paris-Saclay, la Professeure Antoinette Lemoine (PU-PH) expose la restructuration du groupe hospitalier AP-HP et plus particulièrement la stratégie hospitalière et universitaire avec la création de Départements Médicaux Universitaires (DMU).

La nouvelle organisation de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (AP-HP) mise en place depuis mercredi 3 juillet 2019, se présente en 6 groupes hospitaliers dont le groupe **AP-HP-Université Paris-Saclay** combinant les CHU de Bicêtre, Antoine-Béclère, Paul-Brousse, Raymond-Poincaré, Ambroise-Paré et Sainte-Périne. Au total, ce sont 76 DMU au sein des GHU qui se substitueront aux actuels pôles hospitalo-universitaires. Ces DMU concerneront 15 thématiques dont le DMU Biologie-génétique- PUI (1).

Le Professeur Antoinette Lemoine présente les projets de ce nouveau DMU qu'elle va diriger au sein d'un comité exécutif. De plus, Mme Lemoine souhaite particulièrement optimiser les fonctionnements au travers de pôles forts (Génétique, Microbiologie, Hématologie, Immunologie, Pharmaco-Tox, Hormonologie, PUI (1).

Mme Lemoine insiste sur quelques points forts de ce DMU :

- Son fort potentiel d'innovations bio-technologiques, (plates-formes de haute technologie, base de données, brevets, startups ...)
- Sa lisibilité nationale et internationale (Centres de référence, labellisations, expertises ...)

L'implication des Personnels Médicaux dans des unités de Recherche mixte INSERM/CNRS/CEA et dans l'enseignement (3 Facultés) permettra également de produire de meilleurs indicateurs SIGAPS (2) (*indicateurs partagés des résultats de l'activité de recherche, fondés sur la publication scientifique*).

Enfin, le projet du « Nouveau Garches » sur l'actuel site de l'Hôpital Ambroise Paré permettra de restructurer certains laboratoires (Biochimie, Hématologie...) dont la livraison est prévue en 2021. Ce sont également de nouveaux laboratoires (Microbiologie, Toxicologie et Médecine légale, Anatomopathologie) qui seront livrés, à l'horizon de 2026.

(1) Pharmacie à Usage Interne

(2) Système d'Interrogation, de Gestion et d'Analyse des Publications Scientifiques

V. Réformes des études de santé (Doyen)

M. le Doyen fait état de l'avancement de la réforme des études de santé

La Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (1) prévoit de décloisonner les parcours de formation et les carrières des professionnels de santé.

Il s'agit de réformer les études en santé et renforcer la formation tout au long de la vie. En effet, les universités sont limitées dans leurs capacités d'accueil pédagogique même si de plus en plus de cours se suivent à distance. La dématérialisation des cours est d'ailleurs importante à l'UFR de médecine de l'UVSQ.

De plus, l'enjeu de société est d'adapter la formation aux besoins en santé sur tout le territoire national. Ainsi un étudiant qui suit des études de santé à l'université de Clermont-Ferrand sera davantage incité à s'installer dans la région.

C'est pourquoi, le numerus clausus et les concours PACES seront remplacés par un premier cycle commun d'une durée de trois ans.

Afin de diversifier le profil des étudiants en MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) mais aussi pour permettre à chacun de se réorienter en cas d'échec, il est prévu, tout au long de ce premier cycle, plusieurs passerelles entre les formations médicales ou paramédicales.

Le texte législatif détaille les 2 modalités d'accès pour ces quatre filières sélectives MMOP disposant actuellement d'un numerus clausus.

1. Le « Portail santé »

La PACES sera remplacée par un « Portail santé ».

Cette année de « Portail santé » ne pourra être redoublée. La sélection s'opérera en fin de première année. La candidature sera conditionnée à la validation en un an de 60 ECTS ainsi qu'à d'autres critères d'admissibilité. En effet, chaque université ayant une filière MMOP définira les critères d'admissibilité et les épreuves d'admission.

Les étudiants non admissibles se verront proposer soit un passage en L2 de leur « Mineure Santé » (si obtention de 60 ECTS) ou rebasculeront dans Parcours Sup en cas de non-obtention des 60 ECTS.

2. Inscription en Licence avec « Mineure » Santé

L'étudiant s'inscrit à une première année de licence de son choix et suivra des « Mineures » Santé c'est-à-dire des Unités d'enseignement spécifiques à la santé. Pour des questions de visibilité, les universités devront indiquer quelle licence peut mener aux filières MMOP.

De plus, il pourra aussi être proposé une « année de formation » de remise à niveau spécialement proposée par une UFR santé (dont les modalités seront fixées par arrêté).

Le nombre de candidats admis en deuxième et troisième année du premier cycle des études de santé restera très régulé.

Afin de privilégier des profils plus polyvalents, 60 % des places maximum seraient attribuées à l'issue de la première année du "Portail santé", 35 % seront dédiées au portail de Licence et 5 % seraient offertes via des Passerelles. En effet, le texte maintient le dispositif d'accès permettant d'entrer en deuxième ou troisième année « *sous condition de titres, grades ou diplômes* ».

Cette fourchette pourrait être modulée de 10 % selon les universités.

Des dispositions transitoires permettront de mieux gérer les flux des étudiants, à l'issue de la PACES 2019-2020.

Un arrêté ministériel relatif à l'accès aux études de santé est actuellement en cours de rédaction.

VI. Université Paris-Saclay : le point sur les graduate schools (Doyen)

L'Université Paris-Saclay s'appuiera sur 15 Graduate Schools qui seront les piliers principaux portant la formation niveau master-doctorat, la recherche et l'innovation.

La composante coordinatrice est constituée de 3 préfigureurs - Marc Pallardy (UPSud – Chatenay-Malabry), Jean-Claude ALVAREZ (UVSQ – UFR Médecine) et Marc HUMBERT (UPSud - Le Kremlin-Bicêtre). Ce comité anime le groupe de travail de la future Graduate School « Médicaments et Santé ».

De même, une coopération transversale fonctionne bien avec les groupes de travail de la Graduate School « Sciences Du Vivant/Life Sciences and Health » et de la Graduate School « Chimie ».

S'agissant du calendrier, l'objectif pour décembre 2019 est de proposer un modèle de gouvernance (statuts, règlement intérieur, fonctionnement, Conseil, modalités d'élections, Relations internationales...). Ces propositions sont à rendre pour décembre 2019 puis des temps d'échange avec la présidence de Paris-Saclay seront également organisés vers la mi-mai 2020.

VII. Questions diverses.

Convention « « My Job Glasses » »

Mme Catherine Dubernet, Vice-Doyenne de la vie étudiante, du campus et de l'insertion professionnelle a proposé un contrat de partenariat avec la société « My Job Glasses ».

Il s'agit d'un service gratuit d'orientation et de recrutement à destination des étudiants via une plateforme numérique : <https://www.myjobglasses.com/>

Par la signature de cette convention, Mme Dubernet souhaite inscrire la formation à la « démarche réseau » dans le cursus pédagogique.

La mise en relation des étudiants de Pharmacie avec les professionnels en activité ou à la retraite pourrait également s'appuyer sur l'AICM – Association Industrielle de Chatenay-Malabry. **Approuvée à l'unanimité**

Convention « « ESTBA » »

La Faculté de Pharmacie propose **quatre licences professionnelles** :

Mention "Industries Pharmaceutiques, Cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation"

- Qualité de la production des produits pharmaceutiques et cosmétiques
 - Services clients en instrumentation et réactifs de laboratoire
 - Vente marketing en instrumentation et réactifs de laboratoire
- Mention "Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement"
- Bioanalyses et qualité pour les laboratoires d'analyses médicales

Mme Sara Karolak, Chargée de mission auprès du Doyen pour l'apprentissage souhaite poursuivre la coopération avec l'ESTBA - École Supérieure des Techniques de Biologie Appliquée – par le renouvellement de cette convention. **Approuvée à l'unanimité**

Délégués

M. Prognon, Vice-Doyen de la Pédagogie rappelle que les effectifs de délégués sont en cours de renouvellement.

Mme Patricia Buffat, Responsable de la Scolarité a déjà lancé un appel en "amphi de rentrée" mais certains binômes ne sont pas encore constitués.

Il est demandé aux membres de bien vouloir relayer cet appel auprès de la communauté.

Soutien aux appels d'Offres

M. Prognon rappelle que la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) encourage, cette année encore, les initiatives pédagogiques par les Appels à Projets (AAP) 2019-2020.

Tutorat de nouveaux enseignants-chercheurs

M. Prognon souhaite remercier M. Gaël Latour pour le dispositif d'accueil de nouveaux enseignants-chercheurs et pour la mise en place de tutorat. Cette année, 5 nouveaux collaborateurs de l'UFR de Pharmacie ont pu bénéficier de ces modalités d'accompagnement.

Réforme du 3ème cycle des études pharmaceutiques

Le Professeur Dominique Porquet, Doyen honoraire participe actuellement à un groupe de travail ministériel sur le projet de réforme du troisième cycle des études de pharmacie, sur le modèle de celle des études de médecine.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen clôt le Conseil d'UFR à 19h00.

ANNEXES

Budget Rectificatif n°1 2019

UFR Pharmacie

Conseil du 19 septembre 2019

Rappel : Budget Initial 2019 (BI) Recettes

CFA 2018/2019	539 322 €
Droits d'inscription	494 400 €
Taxe Apprentissage	264 780 €
Recettes Formation Continue	195 939 €
Loyers start-up et cafétéria	65 400 €
Recettes TOEIC	4 500 €
Mises à disposition	1 952 €
Refacturation déchets	1 500 €
TOTAL RESSOURCES PROPRES	1 567 793 €
Dotation Université	1 015 507 €
TOTAL RECETTES	2 583 300 €

Budget Rectificatif n°1 2019 (BR 1)

- 1^{er} et seul BR de l'année
- destiné à :
 - ajuster le montant des recettes et des dépenses inscrites au BI,
 - opérer des changements entre masses (fonctionnement, investissement, personnel)

Budget Rectificatif n°1 2019 (BR 1)

Recettes

CFA 2018/2019	178 048 €
CFA 2017/2018	267 228 €
Droits d'inscription	-10 000 €
Taxe Apprentissage	45 000 €
Recettes Formation Continue	34 245 €
Recette VAE	7 500 €
Loyers start-up	11 246 €
Recettes TOEIC	2 300 €
Remboursement ULLA (école été 2019)	11 260 €
Trop perçu ASN 2013 et 2015	25 017 €
Convention AMIFAC	800 €
TOTAL RECETTES	572 644 €

Budget Rectificatif n°1 2019 (BR 1)

Répartition des recettes nouvelles

FONCTIONNEMENT	538 791 €
INVESTISSEMENT	25 000 €
PERSONNEL	8 853 €
TOTAL DEPENSES	572 644 €

Budget Rectificatif n°1 2019 (BR 1)

Répartition des recettes nouvelles

Principaux postes de dépenses :

- Fonctionnement : apprentissage, logistique
- Investissement : apprentissage et FC
- Personnel : CDD FC , apprentissage et animalerie IPSIT

Budget 2019 après BR 1

Recettes

CFA	984 598 €
Droits d'inscription	484 400 €
Taxe Apprentissage	309 780 €
Recettes Formation Continue	230 184 €
Recettes VAE	7 500 €
Loyers start-up et cafétéria	76 646 €
Recettes TOEIC	6 800 €
Mises à disposition	1 952 €
Remboursement ULLA (école été 2019)	11 260 €
Trop perçu ASN 2013 et 2015	25 017 €
Convention AMIFAC	800 €
Refacturation déchets chimiques	1 500 €
TOTAL RESSOURCES PROPRES	2 140 437 €
Dotation Université	1 015 507 €
TOTAL RECETTES	3 155 944 €

Le BR1 2019 sera :

- soumis au vote du Conseil d'Administration de l'Université le 30 septembre 2019
- exécutoire dans SIFAC début octobre 2019